

Modèle de Formulaire d'Avis d'Appel d'offres

Avis d'Appel d'offres

(Procédure à enveloppe unique)

PAYS : République Islamique de Mauritanie

NOM DU PROJET : Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)

Marché : TRAVAUX DE REALISATION DES 20 NOUVEAUX RESEAUX D'AEP DANS 20 LOCALITES RURALES SITUEES DANS LA WILAYA DE L'ASSABA ET DES ZONES FRONTALIERES VOISINES REPARTIS EN DEUX LOTS DISTINCTS

No Prêt/Crédit/Don : DON IDA N°5710-MR du 10/04/2020

No Référence : DAOI N° 10/PSEA/MHA/2024

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le coût du **Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)**, et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du marché pour les **Travaux de réalisation des 20 réseaux d'AEP dans 20 localités rurales situées dans la wilaya de l'assaba et des zones frontalières voisines repartis en deux lots distincts**. Pour ce marché, l'Emprunteur procédera aux paiements en utilisant la méthode de décaissement « Paiement Direct », telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque mondiale pour le financement des projets d'investissements.
2. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour **Travaux de réalisation des 20 réseaux d'AEP dans 20 localités rurales situées dans la wilaya de l'Assaba, et des zones frontalières voisines repartis en deux lots distincts réparties comme suit :**

Lot 1 : Wilaya de l'Assaba et Guidimakha

N°	Wilaya	Moughataa	Commune	Localités	XCORD	YCORD
1	ASSABA	KIFFA	KIFFA	Beder	11.34981	16.58615
2	ASSABA	KANKOSSA	TANAHA	Chelkha Elbeidha	11,0334°	15,35106°
3	ASSABA	KENKOUSSA	HAMOUD POSTE	Likhcheb	11,33783°	16,62558°
4	ASSABA	KENKOUSSA	HAMOUD POSTE	Cbar	10,95837°	15,57435°
5	ASSABA	KENKOUSSA	HAMOUD POSTE	Smeyin	11,17679°	15,41733°
6	ASSABA	KENKOUSSA	HAMOUD POSTE	Tevraa Akreidid	11,43161°	15,64722°
7	ASSABA	KANKOSSA	HAMOUD POST	Ndernaye	11,15338°	15,5266°
8	ASSABA	KENKOUSSA	BLAJMIL	Hratan	11,33783°	16,62558°
9	GUIDIMAKHA	SELIBABY	WOUMPOU	ketwel	12,610601°	15,275329°
10	GUIDIMAKHA	KHABOU	Gouray	Molossino Sonoké	12,331653°	14,840786°

Lot 2 : Wilaya de l'Assaba et Gorgol

N°	Wilaya	Moughataa	Commune	Localités	XCORD	YCORD
1	ASSABA	KIFFA	KIFFA	Oum Echegag 1	11,33783°	16,62558°
2	ASSABA	KIFFA	El Melgue	Dissagh	11,13538°	16,92151°
3	ASSABA	BARKEOL	DAGHVEG	Oum sreiouil	12,33036°	16,39207°
4	ASSABA	BARKEOL	DAGHVEG	Limghass	12,31533°	16,39406°
5	ASSABA	BARKEOL	LAWEISSI	Liwa	12,31533°	16,39406°
6	ASSABA	BARKEOL	LEBHEIR	Guleib Mbarek	12,22642°	16,51069°
7	ASSABA	GUEROU	Guerrou	Taghada Elwassa	11,7813°	16,975°
8	ASSABA	BARKEOL	RDHEIDHIE	Achoueibir	12,8327°	16,76379°
9	ASSABA	BARKEOL	RDHEIDHIE	Elbaghie	12,78237°	16,77642°
10	GORGOL	M'Bout	Soufa	Liweid	12,08704°	16,090219°

Le délai d'exécution des travaux est de **six (6) mois pour chaque lot**

Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous indiquée ne peuvent pas être attributaires de ces marchés :

- Les entreprises qui ont un marché résilié par le MHA durant les 2 dernières années ;
 - Les entreprises qui ont un ou plusieurs marchés avec le MHA accusant un retard de plus de 50% du délai contractuel le jour de lancement ;
 - Les entreprises qui ont des marchés en cours de signature ou d'exécution dépassant un nombre de 2 marchés.
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement– de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » datée de juin 2016, révisées en novembre 2017 et en août 2018] de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnairestels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
 4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'**Unité de Coordination du Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)** et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres durant les heures de bureau de **8 :00 à 17 :00 heures** à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)
TVZ, Ilot D, N°13 ; B.P:2781 Nouakchott-Mauritanie
Téléphone/Fax + 222 45257015. ; Courriel : mtarm2002@yahoo.com
 5. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire éligible contre un paiement d'une somme non remboursable de **Dix Mille (10 000) MRU**. Le paiement sera effectué au niveau du Trésor Public. Le Dossier d'appel d'offre sera remis au représentant du soumissionnaire contre présentation de la quittance du Trésor.
 6. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes : Pour être qualifié, le soumissionnaire doit présenter à la satisfaction du Maître d'Ouvrage des preuves, qu'il a la capacité et les ressources nécessaires demandé par le DAO pour mener à bien l'exécution des travaux.

7. Cette qualification sera examinée sur la base des critères suivants :

- Un certificat de qualification et de classification
- Une capacité d'autofinancement délivrée par une banque agréée en Mauritanie d'un montant de :
 - Lot n°1 : **7 000 000 MRU** en liquidité ou facilités de crédit net d'autres engagements contractuels.
 - Lot n°2 : **8 000 000 MRU**, en liquidité ou facilités de crédit net d'autres engagements contractuels.
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel durant les cinq dernières années (**2023, 2022, 2021, 2020, et 2019**), d'un montant au moins égal au montant de :
 - **Lot 01 : 28 000 000 MRU**
 - **Lot 02 : 32 000 000 MRU**
- Avoir réalisé au cours des cinq dernières années (**2023, 2022, 2021, 2020, et 2019**), au moins **deux (02) marchés similaires de système d'AEP pour chaque lot comprenant chacun des équipements d'exhaures, ouvrages de stockages (châteaux d'eau) et un réseau de distribution** tel que détaillés dans la section III relative aux des critères d'évaluation et de qualification.

Il est exigé de renseigner et justifier pour chaque expérience présentée les éléments suivants :

- La référence du marché,
 - Le montant du marché,
 - La date de réception (fournir le PV de réception),
 - Descriptif des travaux (fournir une copie du marché),
 - Les coordonnées téléphoniques et mail du maître d'ouvrage public bénéficiaire.
- Disposer du matériel minimum décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
 - Proposer le personnel clé décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les Soumissions doivent être remises à l'adresse Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA) – Lot 455-Ilot C Tévragh Zeina - Nouakchott, Mauritanie au plus tard le **19 décembre 2024 à 12 Heures**. La remise des soumissions par voie électronique ne sera pas permise. Toute Soumission reçue après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée.
9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne qui souhaite assister à l'ouverture des plis à l'adresse indiquée ci-dessous, **19 décembre 2024 à 12H30 TU**.
Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP_MHA)
 Adresse: I Lot C, lot N°445 Tévragh Zeina
 Tel : (+222) 45 25 38 52- Nouakchott - Mauritanie
10. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
11. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de soumission établie par une banque agréée en Mauritanie pour un montant de :
 - **Lot n°1 : 600 000 MRU** valable **118 jours**, à compter de la date de dépôt de soumissions
 - **Lot n°2 : 700 000 MRU** valable **118 jours**, à compter de la date de dépôt de soumissions.

12. **Toutes les Soumissions doivent être en toutes taxes** et accompagnées d'une Déclaration en matière d'Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou de Harcèlement Sexuel (HS).
13. Le candidat peut soumissionner pour les deux (2) lots et peut être attributaire les deux (2) lot s'il satisfait les capacités techniques et financières requises.

Remarques importantes :

- Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage public et établie au nom du soumissionnaire ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation de la qualification des soumissionnaires. Les attestations de bonne fin doivent être certifiées conformes à l'original par une autorité compétente.
- Les références réalisées par les sociétés-mères ou en qualité de sous-traitant ne seront pas prises en compte lors de l'évaluation de la qualification technique des soumissionnaires
- En cas d'expérience acquise grâce à un groupement de deux ou plusieurs entreprises, elle ne sera prise en considération que si l'accord de groupement a été annexé au marché et cité en tant que tel, et que l'accord indiquent clairement le rôle, les tâches et la part (en %) de chacun dans le groupement. Dans ce cas l'expérience considérée sera uniquement celle indiquée dans l'accord de groupement, même si l'un ou l'ensemble des membres du groupement détiennent une attestation d'expérience délivrée par un maître d'ouvrage. Dans tous les cas, et pour un projet déterminé dont les références sont mobilisées par deux soumissionnaires ou plus (séparés ou en groupement), la quantité totale de références de ce projet ne peut être décomptée de manière cumulée pour les différents intervenants.
- Le MHA se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour vérifier l'authenticité des références des soumissionnaires.

MOHAMED EL MOCTAR OULD MOHAMED TALEB

LE COORDINATEUR NATIONAL DU PSEA